

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 11 | 13 |

| Vote |
|----------------|
| Pour : 13 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2023, le 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 mars 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina (pouvoir à Hervé BESSONNET), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Nadège BOUTET), MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 31/03/2023
Et publication ou notification le :
31/03/2023

A été nommé secrétaire : M. Hervé MIGNÉ

2023_03_24 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : convention de mutualisation relative au drone communautaire et acquisition de données dans le cadre d'une prestation de service avec la commune de Notre Dame de Riez

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de sa compétence "Défense contre la Mer", la Communauté d'Agglomération a fait l'acquisition d'un drone multi capteurs : Lidar/Thermique/Photo.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics et d'une bonne organisation des services, la Communauté d'Agglomération nous propose de mutualiser ses moyens techniques et humains d'acquisition de donnée par drone. Elle nous propose ainsi de nous mettre à disposition le drone communautaire en assurant une prestation de service ponctuelle afin de recueillir des données et en effectuer la restitution auprès de notre commune moyennant une somme de 400 € par jour.

Vu le projet de convention relative au drone communautaire présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention de mutualisation relative au drone communautaire et acquisition de données dans le cadre d'une prestation de service tels que présentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation relative au drone communautaire et acquisition de données dans le cadre d'une prestation de service tels que présentés et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

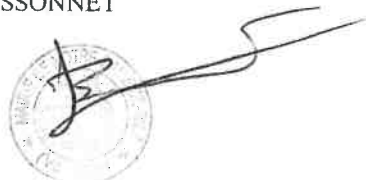
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/03/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Hervé MIGNÉ

